



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

distribution

Question écrite n° 63956

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la multiplication, au cours de ces derniers mois, des cas d'impayés de factures d'eau concernant des commissariats de la première couronne parisienne, dont certains seraient localisés dans le département de la Seine-Saint-Denis. Reprenant les informations des services de Veolia-eau pour l'Île-de-France, la presse s'est récemment fait l'écho de ce problème de retard de paiement, dont on méconnaît l'étendue exacte. Dans ce contexte, en tant que rapporteur pour avis, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, des crédits de la mission sécurité du projet de loi de finances pour 2015, il souhaiterait connaître les raisons de ces impayés de factures et savoir comment les services compétents de l'État entendent résoudre ces difficultés dans les meilleurs délais et s'assurer ainsi que les commissariats concernés et les fonctionnaires qui y exercent ne soient pas confrontés à d'éventuelles coupures d'eau effectuées par le fournisseur.

Texte de la réponse

Il s'agit d'un dysfonctionnement ponctuel et réglé depuis. La fusion des SGAP de Paris et de Versailles a impliqué une fusion des plate-formes d'exécution des dépenses désormais mutualisée pour l'ensemble de la sphère police. La convergence des processus d'exécution a parfois perturbé l'exécution de la dépense et dans un nombre de cas limités induit d'importants retard de paiement. Ce fut le cas pour ces factures Veolia qui ont été réglées dès l'incident identifié. Depuis lors, le SGAP Île-de-France honore ses factures d'eau dans un délai global de paiement de 15 jours.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63956

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7615

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8229